

Procédure d'évaluation des artistes et sportifs d'élite Année scolaire 2021-2022

Critères et procédure pour les candidats qui pratiquent la musique

Les classes spéciales pour artistes et sportifs d'élite du Gymnase Auguste Piccard sont en principe réservées, dans le domaine de la musique, aux musiciennes et musiciens inscrits de manière régulière dans les classes professionnelles d'une HEM (Haute Ecole de Musique) telles que celles de l'HEMU (Haute Ecole de Musique VD, VS, FR).

Pour indication, le niveau musical de la candidate ou du candidat doit correspondre au minimum à un niveau secondaire supérieur 2 du Conservatoire de Lausanne. Une liste d'œuvres correspondant à ce niveau peut être obtenue ici : <https://fem-vd.ch/prestations/organisation/plandetudes/>

Les élèves inscrits de manière régulière dans les classes professionnelles d'une HEM sont dispensés de l'audition. Le jury de musique leur décerne alors un préavis positif, situation qui peut se produire au cas par cas pour des élèves des classes préprofessionnelles.

Les auditions auront lieu au mois de janvier les :

- 25 janvier 2021 dès 15h00
- 26 janvier 2021 dès 15h00
- 27 janvier 2021 dès 15h00

Pour permettre l'organisation des auditions, tout dossier doit impérativement être accompagné de l'annexe «Musique – Compléments à la procédure d'évaluation des artistes et sportifs d'élite».

Une convocation personnelle fixant toutes les modalités sera envoyée aux candidats astreints à une audition. **Cette convocation revêt un caractère obligatoire. Tout élève convoqué qui ne se présente pas sera retiré de la liste des candidatures à une entrée en classes spéciales.**

Pierre Faoro



Chef d'office
Office de l'enseignement gymnasial

Lausanne, le 29 septembre 2020/PFO/sbn